



Licence professionnelle Management des entreprises agricoles

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Management des entreprises agricoles. 2011, Université de Bretagne-Sud - UBS. hceres-02039442

HAL Id: hceres-02039442

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039442>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes

Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : RENNES

Établissement : Université de Bretagne Sud

Demande n° S3LP120002020

Dénomination nationale : Agronomie

Spécialité : Management des entreprises agricoles

Présentation de la spécialité

Cette licence professionnelle permet de former des spécialistes du conseil en management des entreprises agricoles. Elle propose deux parcours bien différenciés en termes de public et d'objectifs :

- Le parcours « Conseiller en management de l'entreprise agricole » (CMEA) : les métiers sont clairement définis autour du conseil en gestion d'entreprise agricole dans les organismes de gestion rurale (ouvert en formation initiale depuis 2002 et en alternance depuis 2008).
- Le parcours « Agri-manager » (AM) : il concerne la formation des futurs exploitants et cadres d'exploitation aux contextes, enjeux, et contraintes économiques, managériales, sociales, environnementales (ouvert en alternance depuis 2009).

Cette formation est mise en œuvre sous la responsabilité de l'UBS sur la base d'un référentiel commun de formation, offre ainsi deux options distinctes à destination de deux publics fortement différenciés, dans le cadre de deux partenariats spécifiques : l'un avec l'UCO et l'autre avec les Chambres d'agriculture de Bretagne et de Loire Atlantique. Elle s'inscrit dans le Pôle « Agri-Agro » développé par l'UCO et rencontre des formations concurrentes sur la région. L'originalité tient à l'accueil de publics particuliers ou différents.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits (parcours CMEA - parcours AM)	15 - 15
Taux de réussite (parcours CMEA)	99 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2 (parcours CMEA - parcours AM)	6 % - 0 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	83 % - 0 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels (parcours CMEA - parcours AM)	40 % - 67 %
Pourcentage de diplômés en emploi (enquêtes établissement - parcours CMEA)	85 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette spécialité présente une parfaite adaptation avec l'environnement professionnel régional où l'agriculture est très importante. Les objectifs de la formation sont en adéquation avec les attentes actuelles et à venir du monde professionnel agricole.



La spécialité conduit à deux catégories distinctes et complémentaires de métiers dans le conseil ou le management de l'entreprise agricole. Chacun des deux parcours est bien décrit et paraît fondé en termes pédagogique et de finalité professionnalisante, avec de bons résultats dans ce domaine.

Le parcours « Agri-manager » est original par la forte contribution des chambres d'agriculture, mais difficilement évaluable car ouvert depuis un an seulement.

Le parcours « CMEA » présente ces dernières années des problèmes d'attractivité : le taux de pression (candidats/capacité d'accueil) inférieur à 2 % a fait chuter les effectifs (de 22 à 11). Par ailleurs, plus de 85 % des inscrits proviennent de BTS. L'insertion professionnelle est très satisfaisante avec 85 % de diplômés en emploi. Depuis 2008, la formation propose des contrats de professionnalisation ; ce qui paraît être une bonne orientation pour l'avenir. Cette ouverture est le signe d'une implication professionnelle forte. La spécialité bénéficie du savoir-faire de son partenaire (UCO) et du partenariat d'organismes de gestion agricoles.

La participation des professionnels dans les enseignements est effective mais par contre, les interventions d'enseignants-chercheurs dans l'option « CMEA » sont insuffisantes (inférieurs à 9 %), ne garantissant pas le caractère universitaire de la formation.

Malgré la pertinence des deux options, le regroupement de ces deux parcours en une même spécialité n'est pas justifié : métiers différents, cours non mutualisés, deux conseils de perfectionnement, deux organisations différentes, des partenariats différents...

- Points forts :
 - La bonne insertion professionnelle.
 - L'excellent taux de réussite.
 - Des partenariats institutionnel et professionnel forts.
 - Les contrats de professionnalisation.

- Points faibles :
 - La faible intervention d'enseignants-chercheurs.
 - Le fort taux de BTS dans les inscrits.
 - La chute des effectifs pour l'option « CMEA ».
 - Aucun enseignement mutualisé entre les deux parcours.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il est souhaitable de séparer les deux parcours et de les afficher dans deux spécialités différentes. Les formations gagneront en efficacité et en lisibilité.

Il faut impliquer davantage d'enseignants-chercheurs, provenant de différentes composantes. Ces derniers permettront de maintenir une dimension universitaire et pourront par ailleurs contribuer au rayonnement de cette licence en mettant en place des passerelles pour l'intégration d'étudiants de L2.